



Préavis d'une maison pleine d'humidité

Par **aurore**, le **05/12/2010 à 18:10**

Bonjour, rnje voudrais savoir combien de mois de préavis on a quand on vi dans un logement qui regorge d'humidité?

Par **fabienne034**, le **05/12/2010 à 19:01**

3 mois mais vous pouvez demander une diminution de loyers pour non usage en bon père de famillernrnpour tout savoir sur le bail :rnrn<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

Par **mimi493**, le **05/12/2010 à 19:09**

3 mois car l'humidité n'est pas une cause de préavis réduit.rnrnAvoir une baisse de loyer c'est irréaliste. Vous pouvez, à condition de prouver quern- vous avez avisé le bailleur du problèmern- que la cause de l'humidité est un problème du ressort du bailleur,rnobtenir les réparations nécessaires pour éliminer la cause de l'humidité et les conséquences, et une indemnisation (par voie de justice si le bailleur refuse l'amiable)

Par **aurore**, le **05/12/2010 à 19:58**

ces de l'humidité mais bocou de moisissur il y a des chanpignons sur les mur et sa monte sur 1 metre environ

Par **mimi493**, le **05/12/2010** à **20:33**

ça ne change rien